

Faites comme des milliers de familles au Québec et inscrivez-vous dès maintenant au programme Éconologis!

# Communiquez avec nous!

ÉCONOLOGIS 

Québec.ca/Éconologis  
1 866 266-0008

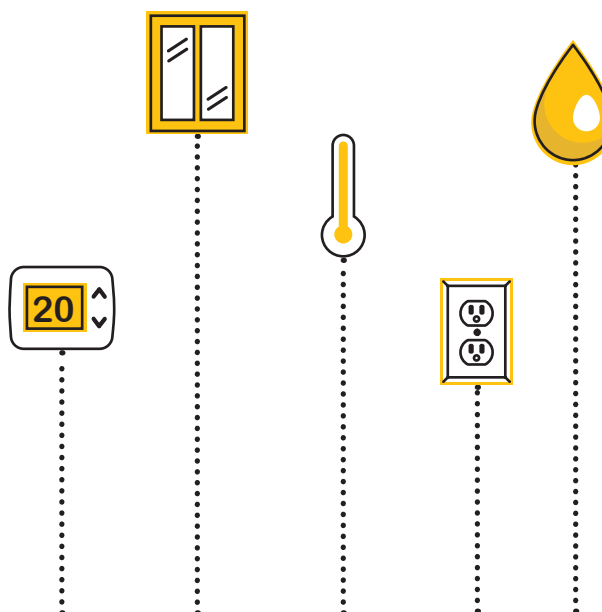
Organisme autorisé à offrir le service :



## 4 raisons de participer

- › Une visite à domicile d'un conseiller qui pourrait vous aider à mieux gérer votre consommation d'énergie
- › Des travaux légers exécutés pour vous (calfeutrage et installation de produits écoénergétiques)
- › Une amélioration de votre confort
- › Une diminution des courants d'air

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.



des solutions gratuites pour améliorer votre confort



Québec 

TE002-49-2307

Votre gouvernement 

Québec 



# Éconologis

## un service simple et gratuit!

Éconologis propose un service gratuit aux ménages à revenu modeste, qu'ils soient propriétaires ou locataires, pour améliorer l'efficacité énergétique et le confort de leur domicile.

### Période

Ce programme est offert d'octobre à mars.

### Volet 1

Recevez la visite d'un conseiller et obtenez des conseils pratiques en matière de :

- › chauffage
- › eau chaude
- › appareils ménagers
- › éclairage

Profitez de certaines de ces mesures selon les besoins déterminés par le conseiller :

- › calfeutrage des fenêtres
- › installation de coupe-froid pour les portes
- › isolation des prises électriques des murs extérieurs
- › installation d'une pomme de douche à débit réduit
- › ajout d'un aérateur aux robinets

### Volet 2

Recevez la visite d'un spécialiste qui remplacera les vieux thermostats par des thermostats électroniques pour améliorer votre confort<sup>1</sup>.

### Pour être admissible<sup>2</sup>

#### Au volet 1 :

- › Respecter les seuils de revenu

#### Au volet 2 :

- › Avoir reçu la visite du conseiller dans le cadre du volet 1
- › Recevoir une facture d'un distributeur d'énergie pour le chauffage principal
- › Obtenir l'autorisation du propriétaire

[Québec.ca/Éconologis](http://Quebec.ca/Éconologis)

1. À condition qu'il y ait un système déjà en place, fonctionnel et conforme aux normes du Code de construction du Québec.  
2. D'autres critères et conditions s'appliquent.